

COMMISSION DE TRAVAIL MEDICO-SOCIAL / GERONTOLOGIE
Compte rendu de la réunion du 12 avril 2002

Thème : L'implication économique des structures gérontologiques

Claudine ARGACHA (Maison de Retraite de Rabastens de Bigorre)
Responsable principale de la commission Médico-social / Gérontologie
Alain CASSOU (CGT du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées)
Monique DALCANT (FO des Hautes-Pyrénées)
Responsables de la commission Médico-social / Gérontologie

Etaient présents :

Claudine ARGACHA	EHPAD CS Rabastens de Bigorre
Sylvie BOIRIE	Syndicat FO Hautes-Pyrénées - Hôpital de Vic en Bigorre
Alain CASSOU	UD CGT Hautes-Pyrénées
Danielle COCARD	ADMR du canton de Vic en Bigorre
Evelyne DUCOUSSO	Communauté de communes du canton de Lembeye en Vic Bilh
Sandra EHR	CLIC Béarn Adour Garlin
Stéphanie GARCIA	EHPAD CS Rabastens de Bigorre
Gabriel GAUDEBERT	CAT-SAVS de MADIRAN
Jacques LABROUCHE	Elu du Val d'Adour
Martine MASONNAVE	ADMR du canton de Vic en Bigorre
Yvan MIKOLASEK	CAT de MADIRAN
Docteur Philippe OURLIAC	IME - MAS Hélios Saint Germé
Francis PAMIS	EHPAD Maubourguet et Castelnau Rivière Basse
Dany PERISSE	Logements Foyer Résidence Bal Adour de Riscle
Monique PESQUIDOUX	Association ADOM de Plaisance du Gers
Dominique PETIT	SAVS de MADIRAN
Alain PEYRONNEAU	Centre Hospitalier de Vic en Bigorre
Régine POLETTI	MARPA de Lembeye
Aimé RICAU	ADMR Rivière Basse Maubourguet
Jean RODRIGUEZ	Réseau d'Aides Spécialisées Ecole de Maubourguet
François ROULLIER GALL	Maison de Retraite de Marciac
Max VIGNOLA	ADMR de Rabastens de Bigorre

Excusés :

Magali MENGELLE	CLIC Vic Montaner Gérontologie
Jean-Pierre SANTI STEVA	Directeur ADAPEI Ladevèze Ville
Jean-Pierre TRINQUIER	Directeur CEDETPH à Castelnau Rivière Basse

Animateurs :

Claudine ARGACHA et Alain CASSOU

Monsieur PEYRONNEAU accueille l'ensemble des participants et présente les excuses de Monsieur Claude MIQUEU, Maire et Conseiller Général de Vic en Bigorre, qui retenu, n'a pu être présent à l'ouverture de cette séance de travail.

En introduction, Monsieur CASSOU propose deux axes de réflexion :

1. Les besoins de la population en Maison de Retraite et structures médico-sociales. Faudra-t-il alors fonctionner en deux sous-commissions ?
2. Définir un schéma médico-social de Pays. Des outils seraient souhaitables : carte...

Il faut faire émerger des besoins qui ne feraient pas appel aux financements traditionnels, mais qui pourraient bénéficier d'une prise en charge par des crédits de l'Europe.

Les besoins en formation communs à une large majorité des structures représentées relèvent-ils de ce domaine ? Les fiches d'identité des établissements et services devraient permettre d'identifier les qualifications des personnels.

Il est rappelé que la priorité du Pays reste l'emploi.

Pour identifier des besoins nouveaux, il faut avoir une bonne connaissance de l'existant. Contrairement aux autres commissions thématique du Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour, aptes à faire des propositions après trois réunions, la commission médico-sociale, qui est un groupe fluctuant, rencontre de ce fait quelques difficultés pour avancer.

Deux questions se posent :

- ◆ Quel projet commun pour développer l'emploi ?
- ◆ Comment définir un schéma ?

Monsieur PAMIS cite en exemple les travaux préparatoires au schéma gérontologique des Hautes-Pyrénées. Les schémas du Gers et des Pyrénées Atlantiques sont déjà connus.

Monsieur RODRIGUEZ souhaite que l'on élargisse les besoins au domaine de l'aide aux enfants en difficulté.

La formation apparaît comme un élément fédérateur.

Monsieur RICAU évoque les besoins en formation nécessaires aux intervenants à domicile, formation des auxiliaire de vie.

Monsieur ROULLIER-GALL s'inquiète des formations non qualifiantes et invite à se méfier des formations au rabais.

Dans le domaine de la formation, le critère qualité reste essentiel.

Peut-on envisager des moyens de compensation face à la pénurie momentanée de certains emplois ?

La mise en place d'une structure de coordination pourrait-elle assurer le remplacement des agents partis en formation ?

Toutes les structures, tous les services sont aussi concernés par le transport des personnes handicapées, y compris le secteur de l'enfance.

Il faut procéder à un repérage des dispositifs réglementaires existants.

Le recensement des établissements et celui des besoins permettrait de calculer des ratios à comparer à ceux déjà connus. Ainsi, de nouveaux besoins se trouveraient confortés.

Le recours à la SEMADOUR reste indispensable pour monter le dossier FSE.

Dépouillement des fiches d'identité : lundi 13 mai 2002 à 14 h 00 par Mesdames ARGACHA et PERI SSE et Messieurs MI KOLASEK et RI CAU.

Les retardataires doivent adresser leur fiche d'identité à Madame ARGACHA avant cette date

Prochaine réunion de la commission :

VENDREDI 21 JUIN 2002 à 14 h 30, à la salle des Fêtes de Lembeye (Pyrénées Atlantiques)